

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

VEM

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°407.2024  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE RÉSERVATION DE STATIONNEMENT**

**3 RUE DU 11 NOVEMBRE**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de la société THAMARYS DÉMÉNAGEMENT située au 38 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY-LA GARENNE,

CONSIDÉRANT que le déménagement réalisé au 3 Rue du 11 Novembre – 95160 MONTMORENCY ne permet pas d'assurer le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**ARRÊTE**

**Jeudi 19 décembre 2024**

**3 RUE DU 11 NOVEMBRE**

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement sera réservé sur 2 places de parking au 3 Rue du 11 Novembre pour le camion de déménagement.

**ARTICLE 2 :**

Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.

**ARTICLE 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, au jour et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**ARTICLE 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par les services municipaux.

**ARTICLE 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le

3/12/2024.



**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications

\*\*\*\*\*

SERVICES TECHNIQUES  
TEL : 01.39.34.99.47  
FAX : 01.39.64.16.09

VEM

**PERMIS DE STATIONNEMENT****EMPRISE D'OCCUPATION ET RESERVATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Montmorency,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme et les textes qui l'ont complété ou modifié,  
VU le règlement d'Urbanisme applicable au territoire communal,  
VU le Tarif pris par Délibération n°7 du 27 juin 2024 portant tarification des droits de voirie pour l'année 2024,  
VU la demande présentée le 19 novembre 2024 par la société THAMARYS DÉMENAGEMENT au 38 Boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY-LA-GARENNE, s'appliquant à l'occupation du domaine public

**ARRÊTE****Jeudi 19 décembre 2024****ARTICLE 1 :**

Le pétitionnaire devra dans le cadre de sa demande, se conformer aux prescriptions imposées par les articles ci-après.

**ARTICLE 2 :**

**L'emprise d'occupation du domaine public autorisée est de : 10 ml x 2 ml = 20 m<sup>2</sup> au 3 Rue du 11 Novembre**  
**Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.**

**ARTICLE 3 :**

Le pétitionnaire restera seul responsable en cas d'accident.

**ARTICLE 4 :**

Le pétitionnaire s'acquittera, auprès de Monsieur le Trésorier Principal de MONTMORENCY, après avoir reçu un avis de sommes à payer, d'un droit de voirie s'élevant à **138.31 € TTC** fixé par la Délibération n°7 du 27 juin 2024.

**Nota :** Pour toute annulation, prévenir le Service Technique 48 heures avant afin de ne pas acquitter le montant de la redevance.

**ARTICLE 5 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par les services municipaux.

**ARTICLE 6 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur. La violation des interdictions ou plus généralement tout manquement aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe, conformément à l'article L. 610-5 du code pénal.

**ARTICLE 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire.

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le 3/12/2024

**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications



# MONTMORENCY

## Demande d'arrêté de police d'occupation du domaine public

Minimum 10 jours avant le traitement de l'arrêté

Avec droits de perception pris par décision N° 12,17,187

code de la route L411-1 à L411-7

code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6,1

### 1) LE DEMANDEUR

Particulier

Entreprise

Nom : **Thamarys déménagement**

Prénom

Adresse Numéro : **38**

Nom de la voie **BOULEVARD JEAN JAURES**

SIRET: **51135329400024**

Code Postal : **92110 CLICHY**

Pays **FRANCE**

Téléphone : **0147376640**

Fax :

Courriel :

contact @ **thamarys-demenagement.fr**

### 2) LE BENEFICIAIRE SI DIFFERENT DU DEMANDEUR

Nom : **CASA**

Prénom **Laura**

Adresse Numéro : **3**

Nom de la voie **Rue du 11 Novembre**

Code Postal : **95160 MONTMORENCY**

Pays **FRANCE**

Téléphone : **06 26 58 13 47**

Fax :

Courriel :

Idiris78 @ **gmail.com**

### \* FACTURE REGLEE PAR

le demandeur

le bénéficiaire

#### Pose d'une BENNE (somme à payer)

Tarifs 2018 : 0,82 €/par jour et par m<sup>2</sup> avec un minimum de perception qui s'élève à 70.10 €

Date prévue de début des travaux :	Durée des travaux (en jour calendaire)		
Longueur de la benne	Mètre(s)	Largeur de la benne	Mètre(s)
Description des travaux			

#### Pose d'un ECHAFAUDAGE (somme à payer)

Tarifs 2018 : 0,82 €/par jour et par m<sup>2</sup> avec un minimum de perception qui s'élève à 70.10 €

Date prévue de début des travaux :	Durée des travaux (en jour calendaire)	Jour (s)	
Longueur de l'échafaudage	Mètre(s)	Largeur de l'échafaudage	Mètre(s)
Numéro de dossier déclaration préalable			
Description des travaux :			
Sécurité	Filet <input type="checkbox"/>	Balisage <input type="checkbox"/>	Eclairage <input type="checkbox"/>
Traversée Piétons :	Passage sous l'échafaudage <input type="checkbox"/>	Traversée de chaussée	<input type="checkbox"/>
Stockage matériel :	Sur domaine public <input type="checkbox"/>	Sur domaine privé	<input type="checkbox"/>

#### DEMENAGEMENT (Somme à payer)

Autorisation Tarifs 2018 : 0,82 €/par jour et par m<sup>2</sup> avec un minimum de perception qui s'élève à 70.10 € et Réservation (\*) Tarifs 2018 : 48€26 + 4€93 par barrière

Date prévue de début du déménagement : <b>19 Décembre 2024</b>	Durée des travaux (en jour calendaire)	<b>1</b>	Jour (s)
Stationnement :	Autorisation <input checked="" type="checkbox"/>	(*) Réservation	<input type="checkbox"/>
Nombre de place(s) à réserver		<b>2</b>	(*)
		<b>1 barrière pour 5 mètres linéaire</b>	

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à **CLICHY** Le **19/11/2024**

Nom **SAHED** Prénom: **Amar**



\* Très important de Renseigner la partie <<facture réglée par>>